Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 78 (1951)

Heft: 7

Artikel: Encore un mot à M. J. Nicollier

Autor: Montandon, Ch. / Nicollier, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-227759

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Encore un mot à M. J. Nicollier

Nous recevons, sous ce titre, un long article de M. Ch. Montandon, dont nous_extrayons les passages les plus significatifs.

Il s'agit de quelques points que je tiens à préciser.

Encore la question du patois crouille. Tout à fait d'accord avec M. Nicollier quand il entend par « une crouille soupe » un maigre potage. Mais un « crouille corps » a une tout autre signification, dont voici un second exemple : si un Vaudois me traite de « crouille gueux », c'est qu'il ne voit pas en moi un type pauvre ou malingre, mais bien un mauvais gueux! D'accord?

Je ne prétends certes pas qualifier de pédant ou de puriste quiconque se penche sur le dictionnaire, pour la bonne raison que moi-même je le feuillette avec grand profit. Mais encore faut-il s'entendre: je ne peux m'empêcher de prendre à partie celui qui, alors que j'ai lâché un mot peu orthodoxe (et tous les mots de chez nous le sont), vient me fourrer sous le nez la prose indigeste de MM. Larousse et Littré pour me convaincre de ma faible culture et de mon ignorance du « bon français ».

Un exemple pour illustrer ma pensée : à dîner (et non à déjeuner!), la mère de famille découpe le jambon, et son couteau glisse (le mot français, vous le sentez bien, ne répond pas) sur l'os, au risque de lui entailler les doigts.

— Charette de couteau, dira-t-elle, il tsèque tout le temps!.

Vous lui donnerez tort? Pas moi. Tout est là!

(Notez que j'écris charette, et non charrette, parce que nous avons là un mot vaudois — de la même famille que tsaropa et tsaravoûta — qui n'a rien à voir avec le petit char de la langue française.)

Le Conteur et ses amis défendent une personnalité vaudoise et romande vivante, appartenant à la grande famille française, mais ayant, à côté, son parler propre, expression d'une vie propre.

Nous cultivons (comme vous le dites si bien en parlant des Lillois, des Lyonnais et des Parisiens) notre langage local familier. Mais, que ce soit à Montmartre, en Prouvenço, en pays dzoset ou chez les Wallons, ce langage n'est pas français (Mistral a écrit une langue latine égale du français, comme le catalan est l'égal de l'espagnol), et il n'est compréhensible que dans la petite patrie édifiée et solidement délimitée au cours des siècles. C'est un fait heureux, infiniment réjouissant dans un monde où il faut s'affirmer pour mieux s'unir (et c'est là la lecon du fédéralisme suisse). un fait qu'on ne changera pas et qu'on n'a pas le droit de critiquer.

M. Nicollier s'en prend à M. Chevallier à propos du mot réduire. Les Vaudois disent, même « citadinisés » : réduire la poche à soupe dans le buffet. Erreur que de vouloir juger le patois en partant du français : réduire, en français, veut dire transformer; en terre vaudoise, il signifie ranger. Orthographe identique n'est pas nécessairement l'équivalent de sens identique; on le voit déjà en français. Mais le cas de réduire n'est pas unique; prenez

le mot tracer: il signifie en français tirer une ligne, mais en patois vaudois, il veut dire courir. Emotionné pour ému ou conséquent pour important, voilà du mauvais français qu'il faut combattre; mais réduire pour ranger ou tracer pour courir, c'est du patois. Il est ridicule de vouloir condamner de telles expressions, appartenant à une autre langue (disons plutôt dialecte), au nom du français; on ne combat pas une langue en partant d'une autre. M. Nicollier ne critiquera jamais les Anglais qui emploient le mot réaliser dans une tout autre acception que lui. Alors?

« Ici, on cause français », disait le pitoyable pion du Père Toyotse. Quel français ? répond un écrivain britchon habitant Genève, dans les Méfaits de l'instruction publique. Quel français ? répond un

autre écrivain britchon, fixé celui-là à Lausanne. « Ces gens-là acceptent leurs locutions pour bonnes ; ils ne s'en font ni honte ni gloire ; ils sont parce qu'ils sont », écrit M. Landry en parlant des FRANÇAIS. Nous aussi, Romands, soyons nous-mêmes! Cela ne nous empêchera pas d'être quand même Suisses, et encore membres de la famille culturelle française, et aussi — pourquoi pas? — citoyens du monde... Bien au contraire, cela nous y encouragera!

« Le pays qui est le mien, écrivait Ramuz, parle son français de PLEIN DROIT parce que c'est SA LANGUE MATERNELLE, qu'il n'a pas besoin de l'apprendre, qu'il le tire d'une chair vivante. Il le parle de plein droit et en parfaite égalité sur ce plan-là avec tous les PAYS de France. »

Ch. Montandon.

Le Prix Veillon à C.-F. Landry

C'est sur plus de 150 candidats que notre ami et collaborateur C.-F. Landry a été élu Prix Veillon 1951 pour son roman La Devinaize, paru aux éditions de la Guilde du Livre à Lausanne, dédicacé « à ma mère » et illustré de photographies prises par l'auteur lui-même...

Cela seul suffira pour vous engager à lire cette œuvre très humaine et qui fait suite à une série d'ouvrages témoignant de l'exceptionnel talent de cet auteur de chez nous que nous aimons.

F. CUENOUD

CULLY

Tot por la vegna



*** ***

Achat de tartre

COMMERCE DE BOIS Raboterie

BELET & Cie

20-22, Rue des Deux-Marchés

Location d'échafaudages

L'actualité de certains articles nous oblige, bien à regret, d'en renvoyer d'autres au prochain numéro.